

LA LUTTE DE CLASSES SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

BOURGEOIS ET «BRAS-NUS»

1793-1797

par Daniel GUÉRIN (1904-1988)

Extraits du chapitre 11: «liquidation des hébertistes» (tome 2)

§7 - LES CORDELIERS SUR LE SENTIER DE LA RÉBELLION

D'ores et déjà, la bataille était engagée entre l'hébertisme et le pouvoir. Le 5 janvier 1794, Camille Desmoulins, développant, aux *Jacobins*, les attaques déjà portées dans son *Vieux Cordelier* (1), reprocha au *Père Duchesne*, non seulement d'avoir touché de fortes sommes des pouvoirs publics pour faire paraître son journal, mais d'avoir mis une partie importante de ces subventions dans sa poche. Hébert se défendit comme un beau diable. Alors le frère de Robespierre, Augustin, lui porta un coup cruel. Faisant allusion à une faute de jeunesse que l'on prêtait à Hébert, du temps qu'il était contrôleur de théâtre, il s'écria: «*Eh! que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant des contremarques aux Variétés!*». On rit. Hébert, qui était à la tribune, leva les yeux au ciel, frappa des pieds, et s'écria: «*Veut-on m'assassiner aujourd'hui?*». Robespierre affecta de donner tort à son frère. Mais ce trop habile démenti ne trompa personne. Le coup était porté (2).

Pendant tout le mois de janvier, les hébertistes réclamèrent à la fois la libération de Vincent et de Ronsin - que le pouvoir maintenait toujours sous les verrous - et la punition de leurs dénonciateurs dantonistes. Vers le 18, la *Société des Cordeliers* prit un arrêté mettant en cause d'une façon très violente certains membres de la Convention (3). Le 23, une affiche était apposée dans Paris par le *Comité central des sociétés populaires* qui empruntait son nom au *Club électoral*: Philippeaux, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins y étaient traités de «*scélérats*» à envoyer à l'échafaud. L'affiche rappelait, en termes excellents, les services rendus par Vincent à la Révolution et elle réclamait sa libération immédiate ainsi que celle de Ronsin (4). A la même date, un *Cordelier* s'exprimait en ces termes: «*L'affaire de Ronsin, de Vincent est donc bien tenace qu'on ne veuille point en faire le rapport... Quand... la Société devrait aller tous les jours à la barre de la Convention, il faut qu'elle obtienne leur élargissement à tel prix que ce soit, ou bien un 31 mai*» (5).

(1) *Vieux Cordelier*, n° 5, 25-12-93, en réalité 5-1-94.

(2) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 593-594.

(3) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 3, 33, 79-80, (obs. Rolin, 18-1-94, obs. Le Harivel, 21-1-94. M. Caron n'a pu retrouver le texte de l'arrêté).

(4) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 3, 33, 106 (obs. Dugas, 23-1-94); - *Le Club électoral au peuple*, B.N., Lb40/3113; - TOURNEUX, *Bibliographie*, 2, 9792.

(5) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 3, 33, 89 (obs. Charment, 22-1-94).

Le 25, Vincent fit présenter à la Convention une pétition dans laquelle il se plaignait de n'être pas encore jugé. Le texte de cette pétition fut affiché dans Paris (6). Le 28, Léonard Bourdon invita les *Jacobins* à employer, encore une fois, leurs bons offices auprès de la Convention à l'effet de faire rendre la liberté aux emprisonnés. Mais Robespierre intervint: «*Je m'oppose à la proposition du préopinant... Il faut laisser agir le Comité [de Sûreté générale] afin que l'innocence de ces deux citoyens soit proclamée par l'autorité publique, et non par une autorité particulière. Il n'y a rien de pis pour l'innocence opprimée que de fournir aux intrigants le prétexte de dire qu'on leur a forcé la main et que les individus qui auraient obtenu la liberté étaient des factieux, puisqu'ils voulaient opposer une force à l'autorité nationale*» (7). Obligé de jeter du lest, il admettait maintenant la non-culpabilité de Vincent et de Ronsin, mais il maintenait tout de même l'«*innocence opprimée*» en prison.

Cependant, la pression populaire en faveur des emprisonnés et contre les dantonistes prenait chaque jour plus d'ampleur. Le 29, l'observateur Latour-Lamontagne rapportait: «*L'affaire de Vincent et de Ronsin donne toujours lieu à des vives discussions... On les regarde assez généralement comme d'excellents patriotes, qui ont rendu à la République les plus éclatants services, et qui sont, pour prix de leurs généreux efforts, victimes d'une cabale contre-révolutionnaire. L'opinion défavorable que le peuple a conçue de Fabre d'Églantine, dénonciateur de Vincent, augmente encore l'intérêt que ce dernier inspire, et on commence à murmurer hautement de la longue détention de ce jeune républicain*» (8). En signe de protestation contre l'emprisonnement de Vincent et de Ronsin, le *Club des Cordeliers* décida, dès cette date (8bis), de voiler la *Déclaration des droits de l'homme*.

Enfin, le 2 février, les deux plébéiens furent remis en liberté. La pression populaire avait obligé Robespierre à lâcher pour un temps - sa proie. Quant à Danton, il était intervenu lui-même en faveur des hébertistes, espérant sauver, par ce geste d'amnistie, son ami Fabre d'Églantine, qui se trouvait, à son tour, arrêté et sur la sellette (9bis). Cette victoire grisa les plébéiens. Ils la crurent définitive. Ils s'imaginèrent qu'ils pouvaient désormais s'attaquer ouvertement à leurs adversaires. Le 4, un employé du ministère de la Guerre, Brichet (9ter), ouvrit l'offensive aux Jacobins. Il déposa une motion aux termes de laquelle la *Société* invitait la Convention «*à s'épurer elle-même pour chasser de son sein les débris du Marais, qui ont osé monter sur la Montagne*». Louis appuya cette motion en disant que depuis deux mois on faisait «*une guerre atroce aux patriotes, qu'on appelle ultra-révolutionnaires*» (10). Le 7, Brichet insista pour que la *Société* présentât le lendemain son adresse à la Convention. Alors Robespierre parut à la tribune et administra une douche froide aux plébéiens. Détrompez-vous, leur dit-il en substance, il n'y aura pas de tournant à gauche, pas de nouveau 31 mai: «*Quoique les propositions du préopinant soient extraordinairement populaires, quoiqu'elles soient révolutionnaires au dixième degré, j'avoue que je suis décidé à les combattre... Brichet se met dans une posture où il paraît être le fondateur de la liberté et nous, des modérés et des Feuillants... C'est aujourd'hui un très beau rôle de déclamer contre le Marais et contre une nouvelle faction*». Et Robespierre, après avoir donné à Brichet (suprême injure) du monsieur, fit un éloge vibrant de ceux qu'il appelait, il n'y avait pas si longtemps (10bis), les «serpents du Marais». «*S'il existait autrefois un Marais égaré par les chefs d'une faction infâme... il est constant que depuis ce moment la Convention a sauvé la patrie, et que ceux qui composaient autrefois le Marais se liguent avec la Montagne pour prendre les décisions vigoureuses et salutaires...*». Et il conclut ce dithyrambe en faveur de la droite, en demandant que le plébéien

(6) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 3, 33, 192 (obs. Dugas, 28-1-94).

(7) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 629-630.

(8) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 3, 211.

(8bis) Le registre des procès-verbaux des séances des *Cordeliers* dont il existe des fragments à la Bibliothèque Victor-Cousin, indique nettement que la *Déclaration des droits* avait été voilée avant le 2 février et non le 4 mars (14 ventôse) comme l'indique Aulard. Le 6 mars, aux *Jacobins*, Collot d'Herbois et Momoro confirmèrent le fait (9).

(9) Procès-verbaux des *Cordeliers*, Bibl. Victor-Cousin (Sorbonne), Man. n°117, f°104. (14 pluviôse); - AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 672-673.

(9bis) Fabre d'Églantine avait été arrêté dans la nuit du 12 au 13 janvier.

(9ter) Et non Forichet, comme l'indique, sans doute par erreur, le recueil d'Aulard.

(10) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 639-640.

(10bis) Le 25 septembre 1793, à la Convention (11).

(11) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 17, 750.

Brichet fût chassé des *Jacobins*. Un autre plébéien, Sentex, prit courageusement la défense de celui dont on réclamait l'exclusion et porta un coup droit à Robespierre: «Je demande qu'avant de rayer Brichet, la Société prenne sur sa conduite de plus amples informations. Je m'aperçois, au reste, que depuis quelque temps, elle se laisse dominer par un despotisme d'opinion» (12). Il semble que l'intervention de Brichet ait eu un grand retentissement dans l'avant-garde populaire. L'observateur Charmont rapporta, le 10, que ce discours avait «fait, dans plusieurs sociétés populaires, une vive sensation». «Dans la société populaire de la section Révolutionnaire, un membre y assurait que, si on exécutait ce qui est contenu dans ce discours, la France serait tout à fait sauvée» (13).

Les hébertistes répondirent à l'attaque de Robespierre en levant l'étendard de la révolte. Dufourny ayant réussi à empêcher l'admission de Vincent aux Jacobins (14), ils délaissèrent de plus en plus la Société de la rue Saint-Honoré où sévissait le «despotisme d'opinion» dénoncé par Brichet pour se réunir au *Club des Cordeliers*, qui devint le foyer de la résistance (15). Le 12, Momoro, s'y montra très violent: «Tous ces hommes usés en République, s'écria-t-il, ces jambes cassées en Révolution nous traitent d'exagérés parce que nous sommes patriotes et qu'ils ne veulent plus l'être». Après lui, Hébert mit les points sur les i: «On a osé dire, s'écria-t-il, que les hommes qui avaient conduit Brissot à l'échafaud étaient payés par Pitt... Mais quels sont ceux qui débitent de telles calomnies?... Ce sont ceux qui, avides de pouvoirs qu'ils accumulent, mais toujours insatiables, ont inventé et répètent pompeusement dans de grands discours le mot d'ultra-révolutionnaire pour détruire les amis du peuple qui surveillent leurs complots» (16). Robespierre était directement visé. Le 23, l'observateur Latour-Lamontagne révélait le nom qu'on n'osait prononcer; il dénonçait «ceux qui disent que Robespierre est un patriote usé» (17).

Cette espèce de scission entre *Jacobins* et *Cordeliers*, ces grands mots lâchés en public annonçaient un conflit ouvert entre le pouvoir et l'hébertisme. Le 17, Rolin rapportait: «On assure qu'il existe une cabale des plus formidables, que le club des Cordeliers veut altérer celui des Jacobins, que l'on cherche à exciter une guerre civile». Le 23: «On assurait... qu'il y aurait quelque chose à Paris, que les têtes montaient...». Et le 26: «On assurait aujourd'hui que plusieurs membres du club des Cordeliers s'étaient flattés d'écraser les Jacobins, et que sous peu il n'y aurait plus de club de Jacobins à Paris, ce qui paraît faire fermenter les esprits» (18). Le 20, les *Cordeliers*, à l'exemple des enragés, décidèrent de reprendre la publication de l'*Ami du Peuple* de Marat (19).

Cependant, les choses n'allèrent pas plus loin. Provisoirement. Aucun des deux partenaires ne se sentait encore prêt pour le choc décisif. Aucun des deux n'osait encore faire de geste irréparable. Il y eut une apparence de réconciliation. A la fin de février, les *Cordeliers* se rendirent en masse aux Jacobins pour protester de leurs sentiments fraternels. De l'avis de l'observateur Béraud, ce n'était qu'une feinte (20). Robespierre, de son côté «fit... semblant d'être malade» (21). Pendant près d'un mois, il se retira de la scène publique, tel un chat qui se met en boule avant de se précipiter, toutes griffes dehors, sur sa proie. Mais les intentions du maître étaient déjà devinées des initiés. Rolin écrivait, le 19, que sous peu, on pourrait dire, parlant d'Hébert: «Ecce homo, voilà l'homme», et il ajoutait «que le voile dont il s'est revêtu, que le masque qu'il a emprunté, sont usés, qu'ils ne pourront résister à la lessive qu'on lui prépare...» (22).

(12) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 643-646.

(13) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 4.

(14) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 651-653.

(15) WALTER (Gérard), *Le Père Duchesne*, articles parus dans *la Lumière*, 1939.

(16) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 19, 475-476, (*Cordeliers*, 12-2-94).

(17) (18) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 4.

(19) *Procès-verbaux des Cordeliers*, cit., f° 112.

(20) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 4 (obs. Béraud, 28-2-94).

(21) *Réponse des membres des deux anciens comités de Salut public et de Sûreté générale aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre*, an 3, B.N., Lb41/1442, 62.

(22) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 4.